



Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2026/15

Délibération portant création des commissions municipales et désignation des membres

Le sept avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Géraldine BOISSIER, Justine BOYER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Laëtitia COURMONT, Thierry COUTIER, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, Willy GILBERT, François GINEYS, Catherine JAGER, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER et Didier SENUT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés : Lucas REYNAUD (procuration à Michel LEVEQUE).

Gil BREYSSE a été élu secrétaire de séance.

➡ Le Maire informe l'assemblée

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La désignation des membres se fait à bulletin secret, néanmoins le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT).

➡ Le Maire propose à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22.

Il est proposé de créer onze commissions municipales, chargées respectivement des thèmes suivants :

- ❖ bâtiments publics ;
- ❖ communication ;
- ❖ école ;

- ❖ fêtes, cérémonies, culture et loisirs ;
- ❖ finances ;
- ❖ jeunesse, conseil municipal des jeunes et sports ;
- ❖ urbanisme ;
- ❖ vie associative ;
- ❖ voirie, réseaux, mobilités et sécurité.

Les commissions ont pour but d'étudier les dossiers relevant de leur champ de compétence et d'émettre un avis consultatif préalablement à leur examen en séance du Conseil municipal.

➡ Le Conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder à la désignation des membres des commissions municipales au scrutin secret.

CRÉE onze commissions municipales, selon la liste présentée ci-dessus.

CONSTATE la présence d'une seule liste pour chaque commission, après appel à candidatures.

DÉSIGNE au sein de chaque commission, les membres suivants :

Commission bâtiments publics

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ M. Gil BREYSSE ;
- ❖ Mme Laëtitia COURMONT ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Nathalie GAILLARD ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Willy GILBERT ;
- ❖ M. François GINEYS ;
- ❖ Mme Catherine JAGER ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER ;
- ❖ M. Lucas REYNAUD ;
- ❖ M. Didier SENUT.

Commission communication

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ Mme Justine BOYER ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Commission école

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ Mme Justine BOYER ;
- ❖ Mme Laëtitia COURMONT ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Commission fêtes, cérémonies, culture et loisirs

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ Mme Justine BOYER ;
- ❖ Mme Laëtitia COURMONT ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ Mme Catherine JAGER ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Commission finances

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ M. Didier SENUT.

Commission jeunesse, conseil municipal des jeunes et sports

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ Mme Nathalie GAILLARD ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Commission urbanisme

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ M. Gil BREYSSE ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Willy GILBERT ;
- ❖ M. François GINEYS ;
- ❖ Mme Catherine JAGER ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER ;
- ❖ M. Lucas REYNAUD.

Commission vie associative

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ M. Gil BREYSSE ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ Mme Catherine JAGER ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ Mme Laëtitia MILLOIS-CAZIER.

Commission voirie, réseaux, mobilités et sécurité

- ❖ Mme Géraldine BOISSIER ;
- ❖ M. Thierry COUTIER ;
- ❖ Mme Nathalie GAILLARD ;
- ❖ Mme Patricia GALLET ;
- ❖ M. Willy GILBERT ;
- ❖ Mme Catherine JAGER ;
- ❖ M. Michel LEVEQUE ;
- ❖ M. Lucas REYNAUD ;
- ❖ M. Didier SENUT.

PRÉCISE que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions municipales.

PRÉCISE que chaque commission procédera à l'élection d'un vice-président lors de sa première réunion. Le vice-président sera chargé de convoquer et de présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

PRÉCISE que les commissions municipales se réunissent sur convocation du Maire ou du vice-président de la commission.

Fait à Saint-Priest, le 7 avril 2026.

Le Secrétaire de séance,
Gil BREYSSE



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE

